

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 V. 20 G Vœu relatif à l'avenir du Centre de santé dentaire Archereau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Dans un contexte de crise économique grave, où les plus démunis finissent par renoncer aux soins, les centres de Santé Parisiens jouent un rôle majeur de santé publique, mais aussi de cohésion sociale ;

C'est dans ce cadre que le Centre de santé dentaire situé au 76, rue Archereau répond depuis 2008, aux réels besoins d'une partie de la population du 19^e arrondissement ;

A l'heure où la précarité sociale investie de plus en plus nos quartiers, la Direction de la CPAM de Paris envisage la fermeture de ce centre ;

Considérant l'arrêté de l'agence régionale de santé (ARS) de mai 2012, qui a retenu deux « zones déficitaires parisiennes » en offre de soins, dont la Zone Urbaine Sensible (ZUS), dans laquelle le centre dentaire Archereau est situé ;

Considérant que le centre Archereau propose une offre complète de soins dentaires grâce à un plateau technique moderne et un équipement de radiologie numérique en temps réel ;

Considérant que l'établissement pratique le tiers payant et reçoit les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) ;

Considérant qu'à la lecture du budget des centres dentaires pour l'exercice 2011, les consultations de ce centre ont augmentées de 23% et son chiffre d'affaires a augmenté de 34% ;

Considérant que cette fermeture serait d'autant plus grave qu'elle ferait passer le nombre de fauteuils des centres dentaires parisiens de 17 à 14 avec une diminution de l'offre de soin face à une augmentation de la demande ;

Considérant que le Maire du 19^e a pris l'attache de la direction générale de la CPAM Paris pour évoquer la situation particulière du centre et plus amplement l'offre de soin proposée par la CPAM dans le 19^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris intervienne auprès de la direction générale de la CPAM de Paris afin d'obtenir le maintien du Centre de Santé dentaire Archereau.